



**Lors de ses vœux aux Français
du 31 décembre 2018
Emmanuel Macron a levé toute ambiguïté :
il reste bien le Président
des très riches et du capital.**



Ainsi, s'il a fait référence au Débat National qui est censé s'ouvrir à la mi-janvier sous la pression du mouvement social en cours depuis le 17 novembre 2018, c'est pour mieux réaffirmer qu'il ne changera rien à sa politique de remise en cause des fondements de l'Etat social conquis depuis des décennies.

Un débat factice en fin de compte, dont le véritable objet est d'anesthésier les mouvements sociaux dans le pays.

La contre-réforme de l'assurance chômage ?.....Le gouvernement donne le ton en publiant un décret du 28 décembre 2018 qui durcit l'arsenal des sanctions contre les privés d'emplois avec un objectif essentiel : **contraindre les demandeurs d'emploi à accepter n'importe quelle offre.**

C'est en effet tout le sens de l'abrogation des dispositions relatives à la prise en compte du salaire antérieurement perçu pour « juger » du caractère « raisonnable » de l'offre d'emploi qui sera proposée aux demandeurs d'emploi.

Alors que le dernier salaire était un critère déterminant permettant de refuser une offre d'emploi, ce ne sera plus le cas, et peu importe si l'offre concerne un emploi précaire, mal payé, en dehors des compétences qui sont celles du demandeur.

Pôle Emploi et son directeur régional seront habilités à radier à la chaîne en supprimant le revenu de remplacement de la personne privé d'emploi. De même c'est Pôle Emploi qui décidera désormais seul du contrôle et des sanctions des chômeurs. Jusque-là, ce service public n'avait que le pouvoir de suspendre l'indemnisation, en cas d'absences aux convocations. *"Le contrôle de la recherche effective d'emploi et sa sanction étaient légalement du ressort de la direction régionale du ministère du Travail"*. Ce ne sera plus le cas puisque Pôle Emploi prendra directement la décision de sanction..

Et en matière de retraite ? Le Président a réaffirmé sa volonté de substituer au régime par répartition et par annuités à prestations définies,, un système par points « universel » qui fera jouer au montant de la pension le rôle de variable d'ajustement et qui se traduira par une nouvelle baisse des pensions liquidées ainsi que par la remise en cause des systèmes de solidarité comme la réversion, ou les compensations pour carrières incomplètes ...

Et pour les bas salaires ?Aucun coup de pouce au SMIC. Le SMIC horaire vient d'être revalorisé de 1,5 % au 1^{er} janvier 2019 et porté à 10,03 € (une augmentation du SMIC net mensuel de 16 €) pour une inflation de 1,9 % en 2018.

Pourtant certains commentateurs avisés (serviles serait plus approprié) s'étaient empressés de parler de tournant social du quinquennat lorsqu'Emmanuel Macron, pressé par « les gilets jaunes » s'est adressé au pays le 10 décembre dernier.

Il n'en est rien.

➤ **Le RSA ne sera pas plus revalorisé en 2019 qu'il ne l'a été en 2018**, le gouvernement ne revient pas sur la forte baisse programmée de l'APL qui va pénaliser les plus précaires et notamment les jeunes, la non fiscalisation des heures supplémentaires ne profitera pas aux SMICARDS ou à tous les ménages non imposables en plus d'avoir un effet négatif sur l'emploi (toutes les études de l'INSEE et du Ministère du travail avaient révélé les effets néfastes sur l'emploi de la défiscalisation des heures supplémentaires décidée sous Sarkozy) et il en va de même de toutes les primes défiscalisées et désocialisées.

➤ **Les 100 € supplémentaires pour les salariés autour du SMIC** ne sont pas une hausse du salaire minimum (voir plus haut la revalorisation au 1^{er} janvier 2019), il s'agit d'une anticipation de la hausse de la prime d'activité (financée par les contribuables) et qui servira de prétexte aux employeurs pour refuser des augmentations de salaire, transférant ainsi progressivement la charge de la rémunération des salariés vers les contribuables.

En plus, ces 100 € (tout comme les primes désocialisées) n'entreront pas dans le décompte des indemnités de l'assurance chômage ou de l'assurance maladie, ni dans le calcul des retraites...

➤ **En parlant de retraites et de retraités** : si le gouvernement annule partiellement la hausse de la CSG qu'il avait engagée il ne remet pas en cause la mesure la plus INJUSTE prise à leur encontre : la non revalorisation en 2019 des pensions au niveau de l'inflation, un précédent qui sape les bases du contrat social entre actifs et retraités.

Plus généralement, les mesures annoncées contribuent à assécher les finances de l'Etat et de la Sécurité Sociale en les privant de ressources à des niveaux significatifs.

Comme ces pertes ne sont pas compensées par une hausse des prélèvements sur les revenus des plus riches, elles se traduiront par un nouveau recul des services publics et une baisse des prestations sociales.

Le Ministre des Comptes Publics s'est d'ailleurs empressé d'annoncer, après le discours Jupitérien, des coupes dans les budgets publics (sans donner de précisions) à hauteur de 4,5 milliards d'euros en 2019.

~~~~~

La France est la 6<sup>ème</sup> puissance économique de la planète. Elle est un pays riche parce qu'elle est productive, dispose de travailleurs qualifiés, de services publics de haut niveau.....

Il n'y a pas de loi naturelle qui conduit à ce qu'une infirmière anesthésiste gagne 200 fois moins que le banquier qui spéculé sur les marchés, rien qui ne contraigne des auxiliaires de vie à être payés au SMIC, rien de naturel non plus à contraindre toute une partie du salariat ( le plus souvent des femmes ) au temps partiel imposé et aux salaires misérables.....

Inégalités et misères se développent en France (voir à ce sujet le dernier rapport édifiant de l'observatoire des inégalités pour 2 018 en cliquant sur le lien : <http://www.dgfiip.cgt.fr/65/spip.php?article2402> )

Plus que jamais, et alors que toutes les enquêtes d'opinion montrent le rejet du pouvoir en place dans la population, il est impérieux de réunir partout syndiqués et salariés en assemblées générales pour décider collectivement des mobilisations à venir.

**Seule la mobilisation sociale peut inverser le cours des choses.**

## **ASSEMBLEES GENERALES PARTOUT POUR EXIGER NOTRE DÛ !**

SMIC à 1 800 €, revalorisation des salaires, revalorisation des pensions de retraite, annulation du CICE en 2019 ( 40 milliards d'euros ) et réaffectation à la création d'emplois utiles et au développement des services publics, réduction du temps de travail ( travailler moins pour travailler tous), rétablissement et élargissement de l'ISF, suppression de la TVA sur les produits de première nécessité, un impôt sur le revenu progressif avec 14 tranches, revalorisation des minimas sociaux et abrogation du décret du 28.12.2018 sur l'indemnisation des privés d'emplois.....

**En cette nouvelle année, la priorité est à la mobilisation, la résignation est le meilleur allié de ceux qui veulent détruire toutes les conquêtes sociales pour s'en remettre au Dieu Marché !**